Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202287-20251127-CM2025114-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2025
Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 24 novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoints, Julien BENOIST, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Quentin LE HERVÉ, qui donne pouvoir à Catherine BOISLIVEAU

Absents : Erwan GUIZOUARN, Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

2025114 - Réalisation d'un parcours de glisse (Pumptrack) : validation de l'avenant de travaux n° 01

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du parcours de glisse, réalisé par la société EUROVIA pour un montant de 126 757.45 euros HT soit 152 108.94 euros TTC.

Après réunion de chantier, **les parties ont décidé d'annuler le point 5.2 – engazonnement des pentes douces sur les contours du tracé, pour un montant de 1 692.00 euros HT soit 2 030.40 euros TTC**

Un avenant en moins-value est donc présenté pour un montant de 1 692.00 euros HT soit 2 030.40 euros TTC, qui porterait le montant du nouveau marché à la somme de 125 347.45 euros HT soit 150 416.94 euros TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant n° 01 en **moins-value** pour un montant de **1 692.00 euros HT soit 2 030.40 euros TTC,** portant ainsi le montant du nouveau marché à la somme de 125 347.45 euros HT soit 150 416.94 euros TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC

Serge OLLIVAUX
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 2 décembre 2025
Et publication ou notification le 2 décembre 2025

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC